

Agilec – Engagée envers la diversité et l'accessibilité

Chez Agilec, nous respectons et appuyons la dignité de tous.

Nous croyons que la diversité au sein de nos équipes et de nos communautés augmente notre force. La variété des opinions et des expériences nous aide à fournir des services pertinents et inclusifs.

Notre entreprise s'efforce de prévenir, de limiter et d'éliminer les entraves pour les personnes handicapées. Notre objectif est de nous assurer que tous les clients et employés ont accès à nos établissements et à nos services.

Tous les employés d'Agilec aident à honorer cet engagement.

Mise en œuvre de notre engagement

Nous rendons l'accessibilité possible :

- en nommant des ambassadeurs de l'accessibilité pour diriger nos efforts en la matière;
- en nous conformant entièrement aux lois sur l'accessibilité de l'Ontario, y compris la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et le Code des droits de la personne;
- en élaborant et en mettant en œuvre un plan d'accessibilité pluriannuel;
- en créant des politiques, le cas échéant, et en intégrant les questions d'accessibilité à nos politiques et pratiques existantes;
- en évaluant régulièrement notre progrès en matière d'accessibilité.

Plan d'accessibilité pluriannuel d'Agilec

Tableau sommaire

1 ^{er} janvier 2012 – normes d'accessibilité pour le service à la clientèle	État
<ul style="list-style-type: none">• Politiques, pratiques et procédures<ul style="list-style-type: none">✓ Établir des politiques, des pratiques et des procédures sur la prestation de biens et services aux personnes handicapées.• Formation<ul style="list-style-type: none">✓ Établir des politiques, des pratiques et des procédures sur la prestation de biens et services aux personnes handicapées.• Avis de perturbation provisoire<ul style="list-style-type: none">✓ Publier des avis de perturbation provisoire des établissements ou services utilisés pour accéder aux biens et services de l'organisme.• Rétroaction<ul style="list-style-type: none">✓ Développer des processus pour la réception de rétroaction et les réponses concernant les biens et services fournis aux personnes handicapées.	Terminé

✓ Rendre les processus de rétroaction publics.	
1^{er} janvier 2012 – normes d'accessibilité intégrées	État
<ul style="list-style-type: none"> • Procédure et plan d'urgence et information pour la sécurité publique <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournir au public de l'information sur les urgences et la sécurité publique dans des formats accessibles, sur demande. • Information sur l'intervention d'urgence en milieu de travail <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournir de l'information individualisée sur les plans d'intervention d'urgence pour les employés qui en ont besoin en raison d'un handicap. 	Terminé
1^{er} janvier 2014 – Normes d'accessibilité intégrées	État
<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, pratiques et procédures <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer et mettre en œuvre des politiques sur la manière d'atteindre les normes d'accessibilité. ✓ Créer un plan d'accessibilité pluriannuel et le publier sur le site Web. • Accessibilité du site Web <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les nouveaux sites Web et leur contenu doivent se conformer à la norme WCAG 2.0 de niveau A. 	Terminé Atteint et sous surveillance
1^{er} janvier 2015 – Normes d'accessibilité intégrées	État
<ul style="list-style-type: none"> • Formation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tout le personnel recevra la formation sur les normes intégrées et le Code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes handicapées. • Processus de rétroaction <ul style="list-style-type: none"> ✓ S'assurer que les personnes handicapées ont accès aux processus de rétroaction. 	Terminé
Janvier 2016 – Normes d'accessibilité intégrées	État
<ul style="list-style-type: none"> • Formats et supports de communication accessibles <ul style="list-style-type: none"> ✓ S'assurer que l'information publique est offerte dans des formats accessibles sur demande. ✓ Informer le public que nous offrons des formats et des supports médiatiques accessibles. ✓ S'assurer que le personnel d'Agilec connaît les formats et les supports accessibles et sait comment les fournir, sur demande. • Recrutement/évaluation/sélection des employés (normes d'emploi) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aviser les employés, le public et les candidats durant le processus de recrutement de la disponibilité d'accommodations. ✓ Sur demande, arranger et fournir les accommodations en consultation avec la personne handicapée. ✓ Informer les candidats choisis des politiques accommodant les employés handicapés. • Accommodation durant l'emploi (normes d'emploi) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aviser les employés des politiques utilisées pour appuyer les employés handicapés. ✓ Sur demande, rendre accessible l'information requise pour le travail d'une personne, ainsi que l'information généralement disponible dans le milieu du travail. 	Terminé

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établir des procédures écrites pour les plans d'accommodation individuels et les plans de retour au travail pour les personnes absentes en raison d'un handicap. ✓ Tenir compte des besoins en matière d'accessibilité lors de l'évaluation du rendement, la gestion, le développement/avancement de carrière et le redéploiement. 	
Janvier 2017 – Amélioration continue de l'accessibilité	État
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partager des ressources à l'échelle d'Agilec sur la manière de maximiser l'accessibilité. ✓ Réaliser une revue du programme d'aptitude au travail d'Agilec. 	Terminé
Janvier 2018	État
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration continue de l'accessibilité <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examiner, mettre à jour et mettre en œuvre le contenu et l'approche de formation sur l'accessibilité pour les employés. • Exigences générales de la LAPHO <ul style="list-style-type: none"> ✓ Déposer le Rapport sur l'accessibilité mis à jour auprès du gouvernement de l'Ontario. 	Terminé
Janvier 2020	
<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des sites Web <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre les programmes visant à assurer que nos sites Web et leur contenu se conforment à la norme WCAG 2.0 de niveau AA d'ici le 1er janvier 2021. • Vérification interne de l'accessibilité <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer, grâce à des commentaires du personnel et de la clientèle, une vérification de l'accessibilité à tous nos établissements qui se déroulera d'ici le printemps 2020. • Finaliser la nouvelle formation d'intégration d'Agilec sur la LAPHO et la formation en SCA <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de nouvelle matière et d'une nouvelle approche pour la formation du personnel. ✓ Simplification de l'approche interactive pour la formation sur le service à la clientèle accessible (SCA). 	
31 décembre 2020 – Exigences générales de la LAPHO	État
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déposer le Rapport sur l'accessibilité mis à jour auprès du gouvernement de l'Ontario. 	
1er janvier 2021 – Norme sur l'information et la communication	État
<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des sites Web <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les sites Web et leur contenu doivent se conformer à la norme WCAG 2.0 de niveau AA. 	
31 décembre 2023 – Exigences générales de la LAPHO	État
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déposer le Rapport sur l'accessibilité mis à jour auprès du gouvernement de l'Ontario. 	

Détails du plan

Plan d'accessibilité pluriannuel

Agilec est engagée à devenir une organisation entièrement accessible d'ici 2025. L'objet de ce plan est les résultats que l'on désire obtenir au cours des cinq prochaines années. La mise en œuvre du plan est coordonnée par l'ambassadeur de l'accessibilité d'Agilec et le vice-président, assurance qualité. Le plan est évalué et mis à jour chaque année.

Information d'urgence accessible

Agilec fournit, sur demande, à ses clients l'information d'urgence disponible au grand public d'une manière accessible. Nous fournissons aussi de l'information individualisée sur les interventions d'urgence aux employés handicapés et nous évaluons/modifions l'information lorsque la situation change.

Formation

Actuellement, Agilec s'assure que tous les nouveaux membres du personnel reçoivent la formation requise pour satisfaire aux lois sur l'accessibilité de l'Ontario grâce à :

- des ateliers synchronisés couvrant la norme sur le service à la clientèle accessible;
- un webinaire enregistré couvrant les normes intégrées.

En 2017, nous examinerons et ferons la mise à jour et la mise en œuvre du contenu et de l'approche de formation sur l'accessibilité pour les employés.

Kiosques

Agilec n'offre pas de kiosques libre-service. Afin de nous assurer de tenir compte des besoins des personnes handicapées si jamais nous décidions de concevoir, de fournir ou d'acquérir des kiosques libre-service, nous avons formé tous nos dirigeants et employés à ce sujet.

Une formation générale concernant les exigences en matière d'accessibilité des kiosques est incluse dans la formation sur les normes intégrées pour les nouveaux employés.

Information et communications

Agilec est engagée à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communication. Nous consultons des personnes handicapées afin d'établir leurs besoins d'information et de communication individuels.

Nous nous sommes assurés que nos sites Web et leur contenu se conforment à la norme WCAG 2.0, niveau A. L'ambassadeur de l'accessibilité d'Agilec est consulté lors de la conception d'un nouveau site Web ou de toute mise à jour importante des sites Web existants afin de garantir notre conformité.

Plan d'accessibilité pluriannuel

Nous nous sommes assurés que nos processus de rétroaction sont accessibles aux personnes handicapées et que l'information publique est offerte dans des formats accessibles, sur demande.

Nous avons partagé des ressources à l'échelle d'Agilec sur la manière de maximiser l'accessibilité.

Nous veillerons à ce que les sites Web et leur contenu se conforment à la norme WCAG 2.0 de niveau AA d'ici le 1er janvier 2021. Notre équipe de développement Web consultera l'ambassadeur de l'accessibilité d'Agilec afin de confirmer ou de faciliter la conformité.

Emploi

Agilec s'engage à maintenir des pratiques d'emploi équitables et accessibles.

Nous avisons le public et les employés que sur demande, Agilec accommodera les personnes handicapées durant les processus de recrutement et d'évaluation, ainsi qu'à l'embauche. Toutes les annonces et offres d'emploi d'Agilec comprennent un énoncé confirmant la disponibilité d'accommodations pour les personnes handicapées durant les processus de recrutement et d'évaluation, et nous aviserons les candidats retenus de nos pratiques d'accommodation des personnes handicapées.

Nous avons un processus servant à demander et à développer des plans d'accommodation individualisés, ainsi que des plans pour le retour au travail d'employés ayant dû s'absenter en raison d'un handicap.

Nous nous sommes assurés que les besoins des employés handicapés en matière d'accessibilité sont considérés dans la gestion du rendement, le développement de carrière et les pratiques de redéploiement.